

Guide des normes
et critères



Programme municipal d'oriflammes





Table des matières

Introduction	2
Autorisation	2
Critères d'attribution	2
Objectifs	2
Priorités.....	3
Durée de l'affichage	3
Nombre d'emplacements.....	3
Processus de demande et de suivi	4
Demande de réservation : au moins trois mois avant le début de l'affichage souhaité.....	4
Approbation du concept et production.....	4
Désistement : au moins un mois avant le début de l'affichage.....	4
Livraison : au moins 15 jours ouvrables avant le début de l'affichage.....	5
Installation et désinstallation par la Ville	5
Récupération : au maximum 15 jours ouvrables après la désinstallation.....	5
Recyclage et réutilisation des oriflammes.....	5
Conception graphique et spécifications techniques	6
Visuel et typographie	6
Intégration du logo d'un partenaire.....	6
Langue d'affichage	6
Annexe normes techniques	7
Infographie	7
Document électronique	7
Fichiers acceptés.....	7
Caractéristiques des matériaux	7

Introduction

Les oriflammes sont un média urbain qui permet de rejoindre la population montréalaise afin d'animer l'espace public et de promouvoir les campagnes municipales, les grands événements, les institutions et établissements (musées, universités, bibliothèques, etc.) et les quartiers.

Autorisation

La gestion des oriflammes est encadrée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

Seuls la Ville et ses arrondissements, les organismes à but non lucratif (OBNL), les organismes publics et parapublics ainsi que les sociétés de développement commercial peuvent se prévaloir de ce programme. Les entreprises privées et les particuliers n'y sont pas admissibles.

Critères d'attribution

Objectifs

Les oriflammes peuvent être utilisées par la Ville ou les organismes nommés ci-haut pour :

- faire connaître la tenue de projets, d'activités ou d'événements culturels, sociétaux, sportifs ou récréotouristiques uniques à Montréal.
- délimiter un secteur, autour d'une activité, d'une infrastructure, d'un quartier ou des rues marchandes.
- appuyer les campagnes institutionnelles de la Ville.

La Ville de Montréal se réserve le droit de refuser toute demande de réservation qui ne respecte pas les critères du programme.

Priorités

Étant donné le nombre limité d'oriflammes sur son territoire, la Ville se réserve le droit de :

- privilégier les OBNL qui ont conclu une entente dans le cadre d'un programme de subvention, d'un partenariat ou d'une collaboration avec la Ville durant l'année en cours.
- de récupérer les emplacements nécessaires à la promotion d'événements ou de campagnes d'envergure de la Ville pour une période limitée.

Durée de l'affichage

- Les oriflammes sont normalement installées pour une période maximale de quatre semaines afin de permettre à un maximum d'organismes d'en bénéficier.

Nombre d'emplacements

- La Ville limite le nombre d'emplacements attribués aux différents organismes de façon à assurer une cohérence et une équité sur son territoire.
- Le nombre accordé varie de 20 à 40 oriflammes par campagne, et qu'une seule campagne par organisme par année.

Processus de demande et de suivi

Demande de réservation : au moins trois mois avant le début de l’affichage souhaité

- L’organisme doit acheminer sa demande de réservation d’emplacements par courriel à : oriflamme@montreal.ca.
- La demande doit préciser le nombre d’oriflammes et la durée d’affichage souhaitée.
- Si la demande est acceptée, le demandeur recevra la confirmation officielle de sa réservation avec l’échéancier à respecter.

Approbation du concept et production

- Les coûts de conception et de production des oriflammes sont à la charge des organismes.
- Les organismes doivent s’assurer que leur concept respecte les modalités et les spécifications de la Ville.
- Le concept de création doit être approuvé par la Ville avant la production des oriflammes. Pour ce faire, il faut envoyer un fichier en format PDF ou JPEG en basse résolution à : oriflamme@montreal.ca.
- Sans cette approbation, les oriflammes ne seront pas installées.

Désistement : au moins un mois avant le début de l’affichage

- Si l’organisme ne souhaite plus se prévaloir des emplacements qui lui ont été réservés, il doit en informer la Ville au plus tard un mois avant le début de l’affichage afin qu’un autre organisme puisse en bénéficier.

Livraison : au moins 15 jours ouvrables avant le début de l’affichage

- Lors de la confirmation de la réservation des emplacements, la Ville informera l’organisme de l’adresse de livraison des oriflammes et des heures d’ouverture.

Installation et désinstallation par la Ville

- La Ville offre gratuitement l’installation et la désinstallation des oriflammes. Elle fait tout en son pouvoir pour respecter les dates et les emplacements prévus, mais il peut y avoir un léger retard lors des périodes plus occupées.
- Seule la Ville de Montréal a le droit d’installer et de désinstaller les oriflammes.

Récupération : au maximum 15 jours ouvrables après la désinstallation

- Lorsque l’organisme reçoit une confirmation de la date de désinstallation de ses oriflammes, il doit les récupérer à l’adresse et aux heures d’ouverture indiquées.
- La Ville n’assume aucune responsabilité advenant le bris, le vol ou la perte des oriflammes.

Recyclage et réutilisation des oriflammes

- L’organisme doit recycler lui-même les oriflammes.
- Si l’organisme souhaite utiliser ses oriflammes pour une deuxième année, il doit faire approuver de nouveau le concept par la Ville.
- La durée de vie des oriflammes est de deux ans. L’organisme doit vérifier leur bon état avant de les expédier. Si la Ville juge que leur état est dégradé, elle ne procédera pas à leur installation et en avisera l’organisme.

Conception graphique et spécifications techniques

Les organismes ont la responsabilité de concevoir et de produire des oriflammes qui respectent les directives suivantes.

La Ville de Montréal se réserve le droit de refuser toute conception graphique d'oriflammes qui ne respecte pas les directives du programme.

Visuel et typographie

- L'organisme doit choisir un visuel facilement compréhensible à distance en prenant soin d'éliminer le plus de détails possible.
- Il doit aussi s'assurer que la taille de la police de caractères est suffisamment grande pour que le texte soit lisible à distance sous toutes conditions climatiques. Le minimum recommandé pour la hauteur des caractères est de 10 cm.
- Il faut favoriser les couleurs contrastées.
- Il est recommandé de limiter la longueur du texte à trois à cinq mots rédigés de manière claire.

Intégration du logo d'un partenaire

- Les logos et les noms d'entreprises privées ne sont pas autorisés sur les oriflammes, car celles-ci sont offertes gratuitement aux organismes.

Langue d'affichage

- La langue d'affichage est le français, sauf si le titre de l'événement est enregistré dans une autre langue.

Annexe normes techniques

Une fois installée, l'oriflamme mesure 81'' de haut par 36'' de largeur.

Infographie

Impression numérique en 360 dpi minimum.

Document électronique

Pour les couleurs solides, spécifiez les PMS de type couché (« coated »). Les fourreaux, cousus en haut et en bas, pourront être en teintes solides ou en blanc. Aucun visuel n'est admis dans les fourreaux.

Fichiers acceptés

Plateforme MacIntosh - Adobe Creative Cloud (ou versions antérieures), incluant Illustrator, Photoshop et InDesign. Les fichiers de plus de 10 MB peuvent être déposés sur FTP avec accompagnement PDF

Caractéristiques des matériaux

Matériaux

Vinyle opaque 4 plis, 22 onces / verge carrée, 1000 deniers minimum

- 2 couches externes de vinyle;
- 1 couche interne opaque;
- 1 couche de renfort interne de polyester;
- Haute ténacité (minimum 9 sur 9 - 850 deniers).

Résistances

- Rayons UV;
- Moisissure;
- Froid, -30o degrés Celsius;
- Feu - ignifugation CPAI-84 STD.

Fourreaux

Haut et bas – 4.5'' à plat pour le support à oriflamme 1 7/8'' D.E.

Coutures

Zig zag – 5 à 7 points au pouce, fil de nylon CSB-69 (nylon 6,6).

Attaches

Deux de forme triangulaire (1 ½'' sur 1 ½'' et 2 1/8'' sur 0.039''), en plastique blanc opaque, situées à 1'' du côté lampadaire et à 0.125'' du rabat de la couture.

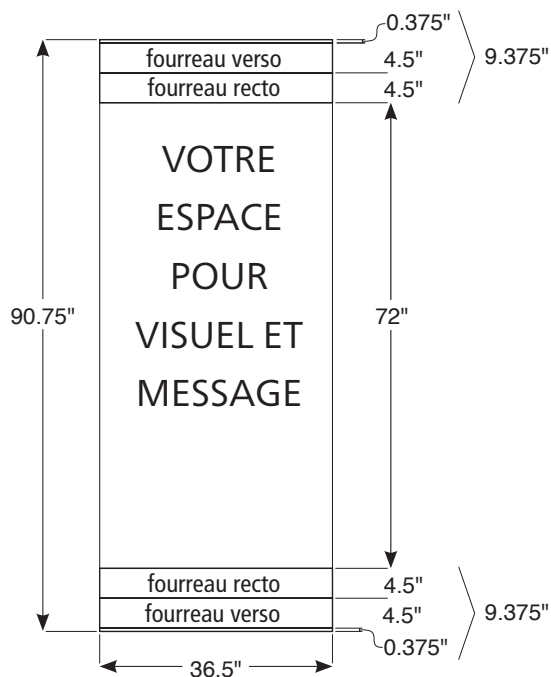
Impression

Impression numérique avec encres de type UV ou solvant.

Ventilation

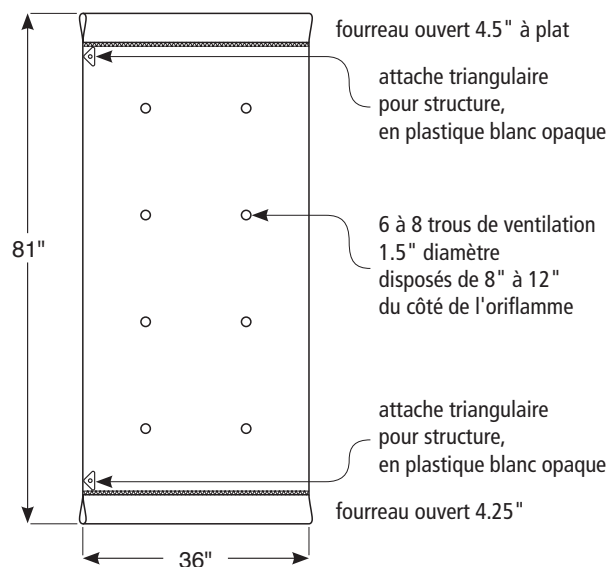
Six à huit ouvertures de 1.5'' de diamètre par oriflamme, réparties en deux colonnes verticales disposées de 8'' à 12'' du bord de l'oriflamme.

Il est important de disposer les ouvertures de façon à ne pas nuire aux éléments visuels et à la typographie des deux côtés.

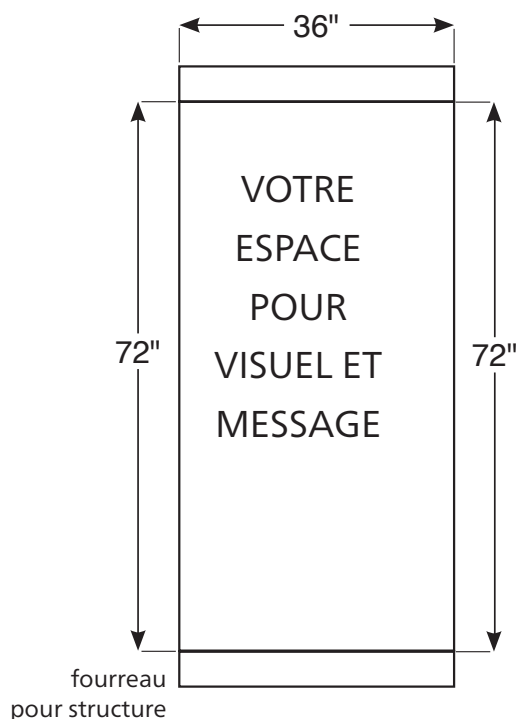
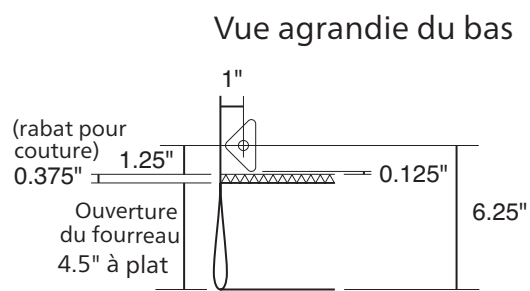
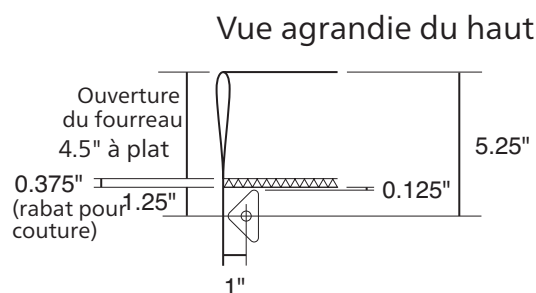


FORMAT FERMÉ après couture et finition

Position centre-centre du trou de l'attache triangulaire pour structure à 1" du bord de l'oriflamme et à 0.125" du rabat de la couture du fourreau (1.25" du début du rabat au centre du trou)



Une fois installée, l'oriflamme mesure 81" de haut par 36" de largeur





© Ville de Montréal (2025-07-08) 2171 - 01